

Métropole Aix-Marseille-
Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUECCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELL - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 008-2730/17/CM

**■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement pour "l'Acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet Marseille Immunopôle" - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020
MET 17/4853/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique car la recherche produit les connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement quelques projets académiques à la hauteur et en cohérence d'appui avec sa stratégie d'attractivité et ses projets dans l'économie de la connaissance.

A ce titre, une délibération approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » de 12 millions d'euros a été votée le 3 juillet 2015 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, engagement repris par la Métropole Aix-Marseille-Provence et portée à 16 millions d'euros au Budget Supplémentaire 2017.

Les engagements financiers qui ont été proposés dans ce cadre concernent huit opérations :

- Centrale Marseille ;
- Polytech Marseille ;
- Le regroupement des neurosciences à la Timone ;
- Le campus de Marseille Saint-Charles ;
- L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;
- Equipement de recherche Marseille Immunopôle ;
- La plateforme mécanique CEMEA ;
- La Fondation Méditerranée Infection/Biobank/IHUBIOTK;

La présente délibération concerne l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Marseille Immunopôle a pour objectif d'accélérer la découverte et le développement de nouvelles immunothérapies contre les cancers et les maladies inflammatoires et de faire bénéficier les patients le plus tôt possible de ces innovations.

Outre des entreprises phares du domaine comme Innate Pharma et Aix-Marseille Université, le consortium Marseille Immunopôle regroupe différents organismes de recherche : le Centre d'Immunologie de Marseille Luminy (CIML), le Vascular Research Center of Marseille (VRCM), le laboratoire de Technologies Avancées pour le Génome et la Clinique (TAGC) et le démonstrateur préindustriel MI-mAbs.

Le Centre d'Immunologie de Marseille Luminy (CIML) est l'un des principaux instituts de recherche en immunologie en France. Il compte plus de 240 personnes, 15 équipes de recherche (dont 5 dirigés par des chercheurs internationaux).

Le Vascular Research Center of Marseille (VRCM) vise à obtenir une meilleure compréhension des processus biologiques liés aux pathologies à travers une approche génétique et épigénétique.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

La plateforme Transcriptomique et Génomique de Marseille-Luminy est intégrée au laboratoire TAGC (Technologies Avancées pour le Génome et la Clinique). Cette plateforme permet de nouvelles méthodes d'analyse moléculaire constituant le socle d'une médecine de précision basée sur une meilleure compréhension de la maladie dont souffre un patient, ou encore de sa prédisposition à cette maladie.

Les besoins en équipements pour ces trois plateformes sont les suivants :

- des portoirs de stabulation de souris,
- un nouveau stérilisateur de type autoclave,
- des appareils d'analyse cellulaire par cytométrie de flux (cytomètre 18 couleurs, cytomètre haute performance et cytomètre d'imagerie),
- des appareils d'analyse par microscopie (scanner de lames) permettant aux chercheurs d'évaluer des différents marqueurs cellulaires et tissulaires,
- un trieur de cellules rares,
- un trieur/enrichisseur de cellules par la plateforme d'immunomonitoring.

La plateforme MI-mAbs (**M**arseille **I**mmunopole **m**onoclonal **A**nti**B**odies) est un démonstrateur de pré industrialisation, phase amont et outil indispensable dans le processus depuis la recherche académique jusqu'à la phase d'industrialisation biopharmaceutique.

Ce démonstrateur a pour mission de valider le potentiel thérapeutique de nouvelles cibles, générer des anticorps contre ces dernières, caractériser leur mécanisme d'action et fournir les données précliniques qui ouvrent la voie au développement clinique dans deux domaines d'application : les cancers et les maladies inflammatoires.

Pour renforcer cet équipement, les besoins sont les suivants :

- la mise en place d'une unité de production flexible d'anticorps monoclonaux à l'échelle du gramme,
- un complément de matériels sur la plateforme MI-mAbs,
- un appareil de luminescence permettant le suivi tumoral chez le petit animal.

Le plan de financement des équipements des plateformes CIML, VRCM et TAGC se présente de manière suivante :

• Etat	350 000 €
• Région	1 150 000 €
• Métropole Aix-Marseille-Provence	315 835 €
• Conseil Départemental 13	355 377 €
• Autofinancement INSERM	551 621 €
• FEDER	1 151 148 €

Soit en TTC un total de : 3 873 981 €

Le plan de financement des équipements du démonstrateur MI-mAbs se présente de manière suivante :

• Recettes contrats entreprises	408 306 €
• Métropole Aix-Marseille-Provence	184 165 €
• Autofinancement INSERM	211 379 €
• FEDER	435 519 €

Soit en TTC un total de : 1 239 369 €

La demande de subvention sollicitée auprès de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est de **500 000€** TTC sur un budget total de 5 113 350€ TTC.

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la création et l'affectation de l'opération n° 2015112606 pour l'acquisition d'équipements scientifiques par la Délégation Régionale PACA de l'INSERM dans le cadre du projet Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, pour un montant de 500 000 euros TTC.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Une convention relative aux modalités d'attribution de cette subvention pour ce projet Immunopôle, est soumise à l'approbation du Bureau de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEV 010-1180/15/CC votée le 3 juillet 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020 - Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le projet d'acquisition d'équipements scientifiques par la Délégation Régionale PACA de l'INSERM dans le cadre du projet Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 500 000 euros TTC selon le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférent.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2015112606 relative au projet d'acquisition d'équipements scientifiques par la Délégation Régionale PACA de l'INSERM dans le cadre du projet Marseille Immunopôle - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, pour un montant de 500 000 euros TTC, inscrit au budget 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Sous-politique B360 – Chapitre 204 – Nature 204181 – Fonction 67-Opération n°2015112606

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

- CP 2017 : 250 000 euros TTC
- CP 2018 : 250 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART